

- 1 FEV. 2021

Décision n° P 2021 - 02 en date du
portant délégation de signature du président par intérim du directoire dans le cadre
du programme « Mémoires du Grand Paris Express »

Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination de M. Thierry DALLARD en tant que membre et de président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu la décision n° D 2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris,

Considérant que dans le cadre du programme « Mémoires du Grand Paris Express » initié par la Société du Grand Paris, dont l'objet est d'explorer les origines du Grand Paris Express et de la Société du Grand Paris, des témoignages oraux sont enregistrés et filmés pour être conservés dans le fonds d'archives de la Société du Grand Paris,

Considérant que des contrats de cession des droits d'exploitation sur ces témoignages oraux sont signés entre la Société du Grand Paris et les témoins,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain POLLET, directeur des relations territoriales, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire, les contrats de cession des droits d'exploitation sur des témoignages oraux conclus avec les témoins.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

- 1 FEV. 2021

Fait à Saint Denis, le

Le président du directoire



Thierry DALLARD